

soi-disant malade pour fermer leurs portes ; mais celles-ci nous seront rouvertes à brève échéance l'alerte aura eu le bon résultat de faire désinfecter certains marchés et abattoirs. (Applaudissements.)

Declarations du général Picquart

Le général PICQUART, ministre de la guerre, répondant à M. Empereur, dit que le Ministère de la Guerre a pris toutes les mesures sanitaires indispensables pour empêcher la propagation de l'épidémie.

L'année dernière, le général Gallieni, lors des manœuvres du 1^{er} corps dans la région des Alpes, a recommandé d'acheter les animaux sur place et de s'occuper de leur provenance.

C'est là une sage mesure qui n'a pas les inconvénients graves qu'aurait la suppression absolue des manœuvres.

L'administration de la Guerre a fait tout son devoir.

M. EMPEREUR remercie les ministres de leurs déclarations et l'incident est clos.

L'élection de Nancy

L'ordre du jour appelle la vérification de l'élection de M. Ferri de Ludre à Nancy. M. CHAPUIS déclare qu'il vient, au nom des républicains, combattre les conclusions de la commission et demander l'invalidation de l'élection de M. Ferri de Ludre qui est entachée de pression électorale.

Le candidat des républicains a été calomnié. On disait que le père du docteur Aimé avait fait fortune en ravitaillant l'armée allemande, et l'histoire du candidat républicain avait eu deux frères jumeaux espions allemands. Cela avait été affiché dans deux communes.

UNE VOIX DU CENTRE. — Qui a signé ces affiches ?

M. CHAPUIS. — Personne. Ce sont des affiches clandestines. (Bruits au centre. Exclamations.)

On a exploité le sentiment patriotique ; mais les Nancéiens sont revenus à la République. Si l'on n'avait pas employé de procédés calomnieux, le docteur Aimé eût été élu.

L'orateur montre un déplacement de 60 voix dans une seule commune où l'affiche calomnieuse fut placardée.

Il termine en demandant à la Chambre d'invalidier l'élection. (Applaudissements à gauche.)

DECLARATIONS DU RAPORTEUR

M. MICHEL, rapporteur, déclare que son rôle aujourd'hui est de défendre un adversaire politique.

Il compréhend l'émotion de M. Chapuis, mais il doit rendre hommage à la loyauté de M. Ferri de Ludre.

Lorsque la sous-commission se réunit, elle était composée de MM. P. Brousse, Nicolas, Messimy, Mulac et Michel, tous républicains. A l'unanimité, cette sous-commission conclut à la validation de M. Ferri de Ludre.

En vérité, aucune protestation du docteur Aimé ne figurait au dossier. Nous avions classé cette élection parmi celles non contestées. C'est M. Ferri de Ludre lui-même qui, avec une grande loyauté, demanda l'ajournement de la validation de son élection, en raison d'une protestation du docteur Aimé. (Mouvement.)

Le rapporteur reconnaît que l'affiche calomnieuse contre le père du docteur Aimé est odieuse ; mais dans quelle mesure M. de Ludre en est-il responsable ? C'est un placard manuscrit, non signé, affiché en un seul exemplaire dans une seule commune. (Exclamation.)

Un autre placard contre les frères du docteur Aimé est tout aussi odieux.

M. CHAPUIS. Des deux frères du docteur Aimé, en 1870, l'un avait 5 ans, l'autre n'était pas né. (Rires.)

M. MICHEL. — J'allais le dire. La justice est, d'ailleurs, saisie de l'affaire.

Ce placard n'a été qu'une seule fois affiché et recouvert tout de suite par les amis du docteur Aimé.

Il est vrai que cette légende aurait couru pendant toute la période électorale ; mais M. Ferri de Ludre est-il responsable de cette légende ? Je ne veux pas le croire. (Applaudissements.)

On ne peut pas dire que c'est une manœuvre de la dernière heure.

D'ailleurs, ce préjudice odieux ne fut pas seulement employé en faveur de M. Ferri de Ludre. Le docteur Aimé a institué, dans une affiche intitulée : « Gare aux reptiles », que les origines de la fortune de M. Ferri de Ludre étaient blâmables. Donc nous devons être réservés sur des verdicts rendus par le suffrage universel.

J'ai été ravi, tout près de moi, M. Messimy, ami du frère du docteur Aimé, estimait lui-même qu'il fallait valider M. de Ludre.

CRIS. — Aux voix !

M. MICHEL. — J'ai estimé que c'était mon devoir de faire le rapport, comme M. Ferri de Ludre accepta de le faire pour M. Bepmale.

Vous êtes les plus forts, soyez les plus justes. (Applaudissements.)

LELECTION VALDEE

M. CHAPUIS insiste pour l'invalidation de l'élection. Le vote a déjà été prononcé, dit-il, en envoyant le docteur Aimé au Conseil général depuis l'élection. (Bruit.)

Enfin, LA DEMANDE D'INVALIDATION DEPOSEE PAR M. CHAPUIS EST REPOUSSEE PAR 32 VOIX CONTRE 146.

Les conclusions du bureau sont adoptées. M. Ferri de Ludre est admis comme député de la deuxième circonscription de Nancy.

Le Budget de l'Agriculture

On reprend la discussion du budget de l'Agriculture, dont les 38 premiers chapitres

ont été, comme on le sait, adoptés dans les précédentes séances du matin.

Sur le chapitre 33, M. ENGERAND critique l'administration des baras.

M. RUAA la défend.

Les chapitres 39 à 49 sont successivement adoptés à la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 30.

Nouvelles Politiques

L'INDEMNITE LEGISLATIVE

Paris, 26 Novembre. — M. Quilbeuf, député de la Seine-Inférieure, vient de déposer une proposition tendant à ce que l'attribution de l'indemnité parlementaire soit votée il y a quelques jours à l'effet qu'à partir de la prochaine législature en 1910.

Dans l'exposé des motifs, M. Quilbeuf fait valoir que les membres de la Chambre actuelle n'avaient pas le droit de stipuler pour eux-mêmes et de modifier les conditions dans lesquelles ils ont été élus, il y a quelques mois, sans consultation préalable du corps électoral.

On signale plusieurs conseils municipaux qui protestent contre le vote récent par lequel, sénateurs et députés ont porté de 9,000 à 15,000 francs leur traitement.

Un conseil municipal de Nîmes, M. Paul Jaumeton, adjoint, a déposé une motion de blâme à l'adresse des députés et sénateurs qui ont voté l'augmentation de l'allocation parlementaire, au moment où le budget est en déficit. La motion a été adoptée à l'unanimité au milieu des applaudissements du public. Un conseiller socialiste a ensuite déposé un vote tendant à ce que toutes les fonctions électives soient rétribuées ; la proposition a été renvoyée à la commission.

A Rochefort, le conseil municipal a voté un blâme à la Chambre des Députés, dont les membres se sont alloué une augmentation de traitement ; un conseiller, dans un discours violent, voua les députés « au mépris public ».

A Sainte-Menehould, le conseil municipal a voté des félicitations à M. Bertrand, député de l'arrondissement, qui a déclaré avoir voté contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

LA PEINE DE MORT

La Chambre, la Commission de la réforme judiciaire se prononce, par 8 voix contre 2, pour l'abolition de la peine de mort, en lui substituant un internement perpétuel dans une maison de force avec le régime spécial appliqué aux condamnés à la réclusion.

M. Laroche a été nommé rapporteur.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Viviani, ministre du travail, a reçu ce matin un certain nombre de délégations ouvrières et patronales qui sont venues exposer leurs vues sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Parmi ces délégations, il convient de noter celle des délégués des gens de maison qui veulent à leur tour bénéficier des avantages de la loi.

Viviani a promis d'étudier leur cas particulier.

NOUVELLES DE PARTOUT

ETRANGE ADMINISTRATION. — La municipalité réactionnaire de Sainghin-en-Weppe, à la tête de laquelle se trouve depuis longtemps le clercal M. Pierreuse, en prend bien son aise avec les deniers des contribuables.

On sait que tous les travaux municipaux excèdent une somme de trois cents francs, doivent être mis en adjudication.

Or, nous apprenons, de bonne source, que les travaux de paving de la grande route N° 41, sur le territoire de Don-Sainghin, représentant une dépense de NEUF MILLE FRANCS, ont été confiés par la municipalité sans la moindre adjudication, à M. Lefebvre, entrepreneur.

Nous savons également que les travaux sont déjà commencés.

La préfecture ignore-t-elle cette flagrante illégalité commise par la municipalité de Sainghin-en-Weppe ?

Si elle en a connaissance, pourquoi ne rappelle-t-elle pas M. Pierreuse et ses complices au respect de la loi ?

Si la préfecture ignore la façon cavalière dont ces réactionnaires usent vis-à-vis de la loi municipale, nous espérons qu'il suffira de lui signaler cet abus pour qu'elle y mette fin et fasse cesser aussitôt des travaux entrepris et commencés dans des conditions tout-à-fait irrégulières et illégales.

Il appartient maintenant au préfet d'agir. Non contents d'organiser l'insurrection armée contre la loi de séparation, les cléricaux, se croyant tout permis et payant d'audace, fouillent en tous sens les textes législatifs et se livrent au plus manifeste arbitraire, même quand ils sont investis, comme M. Pierreuse et ses complices, d'un mandat public.

Il est grand temps de mettre fin à tous ces agissements qui à tous ces abus, sur l'imperte quel terrain où ils viennent à se produire.

Les lois de la République nobilitent pas seulement les républicains. Si les cléricaux font semblant d'ignorer, il convient de les en convaincre par des sanctions efficaces.

Les cléricaux réclament sur tous les tons la liberté de la presse, mais ils en usent dans le secret de leur intimité.

Angèle, Angèle elle-même qui est si salissante de voir sa sœur, son assomante sœur, madame Million, trébucher dans une intrigue, Angèle en était réduite à se pincer les lèvres, se rattrapant sur cet sentiment qu'elle était mère, elle, mère d'une fille qui romettait d'être aussi jolie et aussi aimable qu'elle-même, tandis que Lucienne n'avait pas d'enfant, n'en aurait jamais sans doute.

« Voilà quelle était la punition de ces ambitieux qui font des mariages dits de raison, probablement parce qu'ils sont imbéciles ! »

Le capitaine de Sommermont avait sa tendre affection à une distance si respectueuse, toutes ses visites, tous ses hommages avaient en un si pleine lumière comme témoin qu'un n'eût pu raisonnablement l'incriminer plus qu'un autre.

À la date à laquelle nous en sommes arrivés, il avait du reste quitté Humeville pour une autre garnison, en qualité de chef d'escadron.

Désiré, un grand garçon de dix-huit ans, sa sœur, et sa vieille mère étaient au

ami politique ou pour n'importe quelle destination.

Nous attendons maintenant, pour cas particulier que nous signalons, la décision préfectorale.

VENIN CHERICAL. — En annonçant la mort de Dunkerque de M. Trévisan, la « Croix » distille, dans la quome de n'importe quel chroniqueur, ce perfide venin : « Il a fait beaucoup de mal... Que Bon Dieu ait pitié de son âme diron, écriant pour lui, les catholiques, qu'il a comploté à persécuter. »

De quelle persécution ont à subir les catholiques ?

En voyant passer dans les rues d'ille et d'ailleurs des curés gras à lard, à la chemise, au menton à triple étage au bonnet, habitués à se livrer au travail de la digestion, vous étiez-vous jamais douté que ces gais d'illustres étaient victimes de cruelles persécutions ?

Si vraiment ces pieux jouteurs n'ont pas persécutés, nous engageons tous les ouvriers faméliques, tous les miséreux à leur leur corps ou leurs yeux sur nos bords pavés, à se soumettre au même régime.

CONTRE L'ALCOOLISME. — Un groupe d'ouvriers a été organisé pour combattre les progrès de l'alcoolisme.

L'idée est assurément excellente, cette heureuse initiative est digne d'encouragement.

Mais, quels moyens efficaces vont employer les sénateurs et députés de ce nouveau groupe pour arrêter les ravages tous les grands maîtres de l'alcoolisme ?

Ce n'est d'ailleurs pas dans un associé harmoniquement organisé.

Les travailleurs bien nourris, trouvant le confortable et la gaité à leur foyer, exempt de tout surmenage, ne penseraient pas à demander aux petits verres l'oubli de leurs misères et une passagère excitation à force d'énergie.

Comme la tuberculose, l'alcoolisme est un mal social d'essence capitaliste. Poulx gérir, c'est le milieu vital, l'actuel régime d'exploitation effrénée, qui fait faire disparaître.

Est-ce cette œuvre vraiment salutaire que veulent réaliser les sénateurs et députés du groupe anticatégorique ? Nous en doutons en voyant par quel côté les membres des radicaux comme MM. Ribot et Aynard.

Le lendemain matin on trouvait Mlle Pierson, assise dans un fauteuil, morte ; un mince filet de sang avait coulé de sa tempe jusqu'à son corsage. M. Pierson était, lui, sur une chaise, et riait. Il s'était logé deux baies dans la tête et ne tardait pas à succomber.

Sur la table de la chambre d'hôtel les deux visages avaient laissé une lettre à l'adresse de M. Carpin, commissaire de police.

Les deux Pierson avaient mis dans cette lettre une somme de 200 fr., destinée à réparer les dégâts de la chambre, et donnaient l'adresse de leur fils et celle d'une parente qui habitait Saint-Claud. Sur le drame lui-même, aucune explication.

M. Carpin, commissaire de police a ouvert une enquête. On croit se trouver en présence d'une tragédie ayant une cause tout intime.

Faits Divers

HORS REGION

Le crime de Gilly

COMMENT FUT DECOUVERT L'ASSASSIN A OIGNIES

Dans notre avant-dernier numéro nous avons dit que l'auteur de l'épouvantable crime de Gilly (Belgique) était enfin tombé entre les mains de la justice belge et qu'il n'était autre qu'un sieur Maximilien Belle, ayant demeuré à OIGNIES.

Il nous a paru intéressant de rechercher dans quelles conditions l'assassin a pu être découvert et nous avons le devoir de dire que tout l'honneur de la capture revient au juge de paix de Gilly, M. Lefebvre, et à son adjoint, M. Carpin.

Dans notre numéro du 12 octobre dernier, nous relations sous le titre de « Débiteur lisible » un fait-divers qui s'était passé à Oignies et à la suite duquel la gendarmerie avait dressé procès-verbal ; M. Léopold Belle avait réclamé à son ex-logeur, Maximilien Belle, une somme de 1 franc qu'il lui devait. Pour toute réponse, Belle lui envoya un coup de tête dans l'estomac. Ce mouvement de vivacité devait le coûter cher.

En effet, M. Belle porta plainte ; les gendarmes firent une enquête au cours de laquelle ils apprirent qu'au cours d'un instant avec sa maîtresse, celle-ci avait dit à Belle : « Et si je te racontais ce que tu as fait en Belgique, à Gilly, où tu as vu la voie par un incident de fort minime importance ? »

Ce détail fut consigné dans le procès-verbal qui fut communiqué au parquet de Béthune ; celui-ci ouvrit une information qui fut bientôt terminée, bien qu'il n'y eût eu que pour quelques jours à Toulon, où on l'avait amarré aux appointements. Le feu a pris pendant la nuit, probablement dans les soutes à poudre ; le bateau contenait des projections de fusils, bien qu'il n'y eût eu que le feu, et qui firent explosion. L'évacuation du personnel fut faite en hâte.

L'équipage se composait de 336 hommes et d'une quarantaine d'officiers. A la suite d'un appel immédiat on constata un manque de munitions, notamment de poudre, et on se précipita sur le feu, et qui firent explosion. L'évacuation du personnel fut faite en hâte.

On compte actuellement six hommes de l'équipage qui sont atteints, cinq qui sont légèrement blessés et huit sauveteurs contusionnés. L'un des hommes disparus serait le fourrier René Chalat.

Les marins, interrogés, ne peuvent donner aucun renseignement sur l'origine de l'incendie de l'Algeria. On croit toujours qu'il y a eu plusieurs petites explosions.

Devant le feu qui s'étendait avec une rapidité effrayante, les hommes se précipitèrent à terre immédiatement, des canots se détachèrent des bâtiments en rade et vinrent, à force de rames, recueillir les sinistrés.

Belle à l'instruction

Charleroi, 26 novembre. — Le juge d'instruction continu à tenir Belle, dont le mandat d'arrêt a été de nouveau été confirmé.

Il paraît que son affaiblissement s'est accru, qu'il a peine à se tenir sur ses jambes qui tremblent sous lui.

Un bruit a couru après lequel il aurait tenté de se suicider dans sa cellule. Il est certain qu'on a eu des craintes à ce sujet, et désormais Belle est dans une cellule avec deux compagnons de détention. Ceux-ci ont pour mission de le surveiller et aussi d'être les témoins de son procès.

On a commencé à débiller devant Belle toutes ses hardes trouvées dans son cahot. Y trouvera-t-on des vêtements répondant

service tout spécial de Lucienne, qui pouvait compter sur eux comme sur elle-même et sentait le besoin d'avoir sous la main des êtres qui l'aidassent en tout, la défendissent contre tous.

Madame Derval continuait à trôner, à garder, à tripler à l'hôtel de l'Espérance, mais avec l'aide d'une gérante si complaisante elle pouvait y dormir la grosse tête et passer du luxe criard de sa fille à l'aide aux gendarmes et aux hommes les plus considérables, les plus beaux, les plus jeunes.

« Les manœuvres de ces hommes autour d'elle, Lucienne était la première à révéler à son mari toutes les petites ruses, à tirer la ficelle des querelles ; ils en riaient dans le secret de leur intimité. »

Angèle, Angèle elle-même qui est si salissante de voir sa sœur, son assomante sœur, madame Million, trébucher dans une intrigue, Angèle en était réduite à se pincer les lèvres, se rattrapant sur cet sentiment qu'elle était mère, elle, mère d'une fille qui romettait d'être aussi jolie et aussi aimable qu'elle-même, tandis que Lucienne n'avait pas d'enfant, n'en aurait jamais sans doute.

« Voilà quelle était la punition de ces ambitieux qui font des mariages dits de raison, probablement parce qu'ils sont imbéciles ! »

Le capitaine de Sommermont avait sa tendre affection à une distance si respectueuse, toutes ses visites, tous ses hommages avaient en un si pleine lumière comme témoin qu'un n'eût pu raisonnablement l'incriminer plus qu'un autre.

À la date à laquelle nous en sommes arrivés, il avait du reste quitté Humeville pour une autre garnison, en qualité de chef d'escadron.

Désiré, un grand garçon de dix-huit ans, sa sœur, et sa vieille mère étaient au

au signalement que l'on donna aux jours qui suivirent le crime.

Exposons maintenant la situation de l'accusé :

« Une femme, la femme Belle, née Léona Bertrand, demeurant à Oignies (Pas-de-Calais) fut tuée par un projectile qui vint de la fenêtre où se trouvait la femme Belle, Marie Tinclair, faisait allusion au crime de Gilly, mais elle accusa aussi d'après les aveux que lui aurait faits Belle lui-même.

Elle n'aurait pas, malgré la femme Belle qui prétend que des témoins l'ont entendue un jour où elle lui reprochait d'être un assassin.

Ces aveux qu'a faits spontanément et avec tant de détails Belle, alors que rien ne l'y obligeait, alors qu'il lui était si facile de protester, d'inventer, sont bien faits pour paraître étranges.

Vous vous imaginez peut-être que maintenant, à l'instruction, en présence des accusations renouvelées avec énergie devant lui, il cherche de toutes les excuses, des explications. Non, il nie.

Pourquoi n'imagine-t-il pas de dire que la femme Belle avait tel motif de lui en vouloir, de se venger de lui ? Au lieu de cela qui lui sera facile, il reconnaît que la femme Belle n'a pas de raison de lui en vouloir.

Alors, quel motif trouver à son accusation si terriblement accablante, d'autant plus accablante que l'on sait les condamnations antérieures de Belle, le prévenu, sans compter une affaire d'attentat à la pudeur sur une fillette de Jamioux, qu'on vient de découvrir, la victime n'ayant jamais parlé... ?

Nous avons dit, en effet, que la femme Belle avait soutenu devant Belle qu'un jour, en France, devant un groupe d'ouvriers, elle l'avait traité d'assassin.

Les ouvriers ont été mandés ; ils seront entendus aujourd'hui et confrontés avec Belle.

On affirme que Belle a été coiffé d'une casquette, qu'on lui a fait endosser des vêtements et que des témoins n'ont en qu'un cri : « C'est lui l'assassin ! »

Quel motif arrive, dit un journal. Belle est certain d'être renvoyé aux assises.

Drame dans un hôtel

Deux vieux rentiers trouvés morts dans une chambre d'hôtel, à Paris.

Paris, 26 novembre. — Un drame s'est déroulé, le 25, à l'hôtel Saint-Louis boulevard Saint-Michel. Deux sexagénaires, M. et Mme Pierson, rentiers, à Marcy, près d'Avranches (Manche), retenaient, dans cet hôtel, une chambre pour la nuit.

Le lendemain matin on trouvait Mlle Pierson, assise dans un fauteuil, morte ; un mince filet de sang avait coulé de sa tempe jusqu'à son corsage. M. Pierson était, lui, sur une chaise, et riait. Il s'était logé deux baies dans la tête et ne tardait pas à succomber.

Sur la table de la chambre d'hôtel les deux visages avaient laissé une lettre à l'adresse de M. Carpin, commissaire de police.

Les deux Pierson avaient mis dans cette lettre une somme de 200 fr., destinée à réparer les dégâts de la chambre, et donnaient l'adresse de leur fils et celle d'une parente qui habitait Saint-Claud. Sur le drame lui-même, aucune explication.

M. Carpin, commissaire de police a ouvert une enquête. On croit se trouver en présence d'une tragédie ayant une cause tout intime.

Triple assassinat

Orthez, 26 novembre. — Un crime horrible a été découvert à Puyou.

Un drame s'est déroulé le 25, à l'hôtel Saint-Louis boulevard Saint-Michel. Deux sexagénaires, M. et Mme Pierson, rentiers, à Marcy, près d'Avranches (Manche), retenaient, dans cet hôtel, une chambre pour la nuit.

Le lendemain matin on trouvait Mlle Pierson, assise dans un fauteuil, morte ; un mince filet de sang avait coulé de sa tempe jusqu'à son corsage. M. Pierson était, lui, sur une chaise, et riait. Il s'était logé deux baies dans la tête et ne tardait pas à succomber.

Sur la table de la chambre d'hôtel les deux visages avaient laissé une lettre à l'adresse de M. Carpin, commissaire de police.

Les deux Pierson avaient mis dans cette lettre une somme de 200 fr., destinée à réparer les dégâts de la chambre, et donnaient l'adresse de leur fils et celle d'une parente qui habitait Saint-Claud. Sur le drame lui-même, aucune explication.

M. Carpin, commissaire de police a ouvert une enquête. On croit se trouver en présence d'une tragédie ayant une cause tout intime.

Incendie d'un navire-école

Toulon, 26 novembre. — Un incendie a détruit le navire « Algésiras » qui servait d'école pour la torpillerie. L'Algésiras, habituellement mouillé au radeau de Hyères, était pour quelques jours à Toulon, où on l'avait amarré aux appointements. Le feu a pris pendant la nuit, probablement dans les soutes à poudre ; le bateau contenait des projections de fusils, bien qu'il n'y eût eu que le feu, et qui firent explosion. L'évacuation du personnel fut faite en hâte.

L'équipage se composait de 336 hommes et d'une quarantaine d'officiers. A la suite d'un appel immédiat on constata un manque de munitions, notamment de poudre, et on se précipita sur le feu, et qui firent explosion. L'évacuation du personnel fut faite en hâte.

On compte actuellement six hommes de l'équipage qui sont atteints, cinq qui sont légèrement blessés et huit sauveteurs contusionnés. L'un des hommes disparus serait le fourrier René Chalat.

Les marins, interrogés, ne peuvent donner aucun renseignement sur l'origine de l'incendie de l'Algeria. On croit toujours qu'il y a eu plusieurs petites explosions.

Devant le feu qui s'étendait avec une rapidité effrayante, les hommes se précipitèrent à terre immédiatement, des canots se détachèrent des bâtiments en rade et vinrent, à force de rames, recueillir les sinistrés.

Une nouvelle affaire Gouffé

La malle mystérieuse. — Etranges découvertes au cours d'une perquisition.

Paris, 26 novembre. — L'enquête ouverte à la fois par les parquets de Fontainebleau et de Versailles, ainsi que par la sûreté de Paris, sur un mystérieux drame qui vient de se dérouler à Bois-le-Roi a donné de très importants résultats. Elle a, en effet, permis d'établir que le ménage Cesbron-Guérin avait voulu tout simplement rééditer l'affaire Gouffé.

Les magistrats ont appris qu'en dehors d'un prêt de 9,000 francs fait par le docteur Hébert, les Guérin-Cesbron détenaient les titres de propriété d'une maison que le médecin possédait à Londres, et qui rapporte 7,500 francs par an. Il est hors de doute que le ménage Cesbron-Guérin s'appropriait l'immeuble, après avoir tué leur ami.

Pour exécuter son coup, Cesbron avait tout d'abord loué, dans le parc de Glatigny à Versailles, actuellement transformé en lotissements, l'ancienne « Orangerie ». Mais le garage de l'entourage, M. Hébert, auquel la figure de son locataire ne revenait pas, se mit à l'épier au point que Cesbron n'osa pas aller jusqu'au bout. Il avait cependant tout préparé, ainsi que l'a démontré une perquisition opérée hier à Glatigny.

Les magistrats ont fait franchir le terrain, en effet, découvert au rez-de-chaussée une bêche, une pioche et terrassier et un rouleau tout neufs, et dans le pigeonnier, un rouleau de toile cirée, de sept mètres de longueur sur un mètre quarante de largeur ; dans le grenier, on a trouvé deux sacs de paquets, dans lesquels on trouva un complet et des chaussures ; enfin on mit à jour une soie de boucher.

Les magistrats visiteront ensuite la cave. Une hache était, en effet, trouvée dans une des caves, et une partie d'un manche de sixante centimètres, y fut trouvée. Cet instrument était entièrement neuf.

Sans nul doute, Cesbron avait projeté de tuer le docteur Hébert et de le faire ensuite disparaître de l'entourage, dans la cave, où il devait être enterré.

Le 21 octobre dernier, Cesbron amena le docteur à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny, mais le garde Régnier voulait. Avant vu venir les deux hommes, il accourut, porta à Cesbron un coup de poignard dans le dos et le blessa. Le docteur fut porté dans une chambre et son état était grave. Ses deux frères se rendirent à la villa de Glatigny,